

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité du lundi 15 août 2022 tenue au lieu habituel des réunions.

À l'ouverture de la réunion à 19h30 sont présents les conseillers (ères) :

Lucie Bourgault
Yves Pelletier
Guylaine Chouinard
Guy Pellerin
Lucien Pelletier
Réjean Morneau

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, la réunion est officiellement ouverte sous la présidence du maire monsieur Alphé St-Pierre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-08-01

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 4 juillet 2022
4. Recettes du mois et état de la caisse
Conciliation bancaire
Comptes à accepter
5. Débats :
 - 5.1 Travaux municipaux
 - 5.2 Sécurité incendie
 - 5.3 Sécurité civile
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la réunion

3. ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022

2022-08-02

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la réunion ordinaire du 4 juillet 2022.

4. RECETTES DU MOIS ET ÉTAT DE LA CAISSE

Les recettes du mois totalisent 188 824,91 \$ réparties comme suit : taxes municipales 38 642,32 \$; renouvellement médailles de chiens 60,00 \$; location de salle 195,25 \$; ristourne MMQ 274,00 \$; prise en charge – réseau routier 142 896,00 \$; vente de produits locaux 83,30 \$; tenant lieu taxes – école 372,00 \$; permis 45,00 \$; remboursement TVQ 6 183,04 \$; inscription terrain de jeux 74,00 \$. Le solde à la caisse populaire est de 657 327,49 \$.

CONCILIATION BANCAIRE

Conciliation bancaire du 31 juillet 2022

Le solde au relevé de compte en date du 31 juillet 2022	631 313,51 \$
Plus dépôts en circulation	2 929,20 \$
Moins chèques en circulation	989,25 \$
Moins erreur inst. financière (taxes Ste-Félicité Matane)	-545,50 \$
Total	632 707,96 \$
Solde au grand-livre avant ajustements	633 344,40 \$
Frais de banque / frais spc	28,20 \$
Frais de banque / frais terminal paiement direct	44,49 \$
Frais de banque / renouv. marge crédit	500,00 \$
Frais de banque / frais d'utilisation	23,75 \$
Frais de banque / frais fixes d'utilisation	40,00 \$
Impact net des ajustements au grand-livre	-636,44 \$
Solde au grand-livre après ajustements	632 707,96 \$

2022-08-03

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'accepter la conciliation bancaire du 31 juillet 2022.

COMPTES À ACCEPTER

Acceptation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

Salaires nets versés : 15 590,74 \$
Remise fédérale : 1 804,95 \$

Comptes payés : 2 625,93 \$
Remise provinciale : 5 985,96 \$

2022-08-04

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que les comptes apparaissant à la liste suggérée des paiements du 15 août 2022, dont copie a été remise aux membres du conseil et totalisant 37 420,50 \$, plus les dépenses incompressibles ci-haut mentionnés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil, soient acceptés et autorisés pour paiement.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Date : 15 août 2022

Julie Bélanger, sec.-trésorière

Conflits d'intérêts

Il y a discussion et divergence d'interprétation concernant les conflits d'intérêts. Le conseil municipal désire faire éclaircir cette notion afin de remplir les conditions prévues au code d'éthique et de déontologie applicable au niveau des diverses transactions effectuées et à venir de la municipalité.

2022-08-05

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement de faire appel à la Commission municipale ou à un avocat concernant les conflits d'intérêts. Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

5. DÉBATS

5.1 TRAVAUX MUNICIPAUX

Un suivi des travaux municipaux est fait :

La transition au rang St-Camille est terminée. On propose d'obtenir du support technique et de faire faire des plans et devis par un service d'ingénierie pour les futurs travaux à venir.

On mentionne que plusieurs arbres sont renversés dans la forêt de Blanche-Neige.

Des arbres devront être ramassés dans la rue Xavier-Fortin et rue Gagnon.

On déplore l'abattage d'arbres effectué sur le terrain de la municipalité face à l'église à la suite de la micro-rafale du 21 juillet dernier.

On demande qu'un nivelage soit fait dans les prochains jours sur les chemins municipaux.

5.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Les travaux des 2 citernes incendie creusées au début du mois de juillet (Georges St-Pierre et rue Xavier-Fortin) sont à finaliser/sécuriser. On propose une rencontre élus-pompiers demain soir à la caserne pour en discuter.

Ayant été enterrée, la citerne incendie chez Daniel Pelletier sera enlevée du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

5.3 SÉCURITÉ CIVILE/ SÉCURITÉ PUBLIQUE

Interdiction de stationnement

On mentionne avoir discuté avec la Sûreté du Québec concernant l'interdiction de stationnement en bordure de route. La municipalité doit se doter d'un règlement et de panneaux de signalisation pour permettre à la Sûreté du Québec d'intervenir.

Programme d'aide lors d'un sinistre

On mentionne l'existence, au ministère de la Sécurité publique, du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents sur un territoire donné à la suite d'un sinistre. Lequel la municipalité pourrait être admissible pour les dommages et/ou dépenses engagées lors de la micro-rafale du 21 juillet dernier.

On mentionne également que le Plan de sécurité civile est à mettre à jour.

6. CORRESPONDANCE

2022-08-06

Il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Yves Pelletier et résolu unanimement de prendre acte du bordereau de correspondance numéro 08-2022 en date du 15 août 2022.

Municipalité de Saint-Aubert – Demande de création d’un service d’ingénierie à la MRC de L’Islet

2022-08-07

Il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Félicité donne son appui à la Municipalité de Saint-Aubert dans ses démarches auprès de la MRC de L’Islet relativement à une demande de création d’un service d’ingénierie.

7. VARIA

7.1 Régie des alcools, des courses et des jeux

On mentionne qu’il n’est plus nécessaire d’obtenir un permis de réunion de la Régie des alcools, des courses et des jeux « pour servir » des boissons alcoolisées lors d’une location de salle pour une activité privée de moins de 200 personnes. Cependant, le locataire a l’obligation d’obtenir préalablement l’autorisation du propriétaire du lieu visé en ce qui a trait à la consommation d’alcool prévue. En ce sens, lors des prochaines locations de salle, une mention sera inscrite dans les contrats de location avec respect de certaines conditions.

7.2 Bande riveraine

On s’interroge sur la protection de la bande riveraine. On communiquera avec madame Joanne Tardif, technicienne en cours d’eau à la MRC de L’Islet.

7.3 Chiens

On discute de l’application du règlement concernant les chiens. Une facture sera expédiée aux personnes n’ayant pas payé l’enregistrement de leur (s) chien (s) pour l’année 2022.

7.4 Remboursement chapiteau – Festival Fleurdelisé

On questionne la présidente du Festival Fleurdelisé, madame Guylaine Chouinard, à savoir si le remboursement pour le chapiteau a été fait à la municipalité. Celle-ci mentionne que celui-ci sera fait dans les prochains jours.

7.5 Industrie

On souligne que la municipalité se doit de respecter les heures prévues au niveau du Règlement sur les nuisances (nuisances par le bruit) lors des travaux municipaux comme c’est demandé aux citoyens et aux industries situés sur le territoire.

7.6 Église – toiture

Toujours en attente du Carnet de santé de l’église en vue des travaux à la toiture.

7.7 Projet aqueduc/égout

Un suivi sera fait auprès du MAMH relativement au dépôt de la demande d’aide financière pour le projet aqueduc/égout de la municipalité dans le programme Primeau.

7.8 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Un comité consultatif d'urbanisme régional sera créé par les municipalités intéressées du Sud de la MRC de L'Islet. Plus de développement à venir dans les prochaines semaines.

7.9 Fronteau

Un citoyen a bloqué l'accès au fronteau par un câble dans la route de l'église Sud. On demandera à monsieur Clément Caron, inspecteur d'intervenir.

7.10 Forêt de Blanche-Neige

Beaucoup d'arbres sont renversés dans la forêt de Blanche-Neige à la suite de la micro-rafale du 21 juillet dernier. Une demande sera adressée, par le biais d'un feuillet postal distribué sur le territoire de la municipalité, aux personnes intéressées à prendre en charge l'abattage, à contrat, du bois renversé dans la forêt de Blanche-Neige.

On mentionne qu'un cours est obligatoire pour les opérateurs de scie mécanique ainsi que pour l'abattage. Des informations seront prises à ce sujet.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des réponses ont été données aux questions posées.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

2022-08-08

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement que la réunion soit levée à 21h12.

Maire

Secrétaire-trésorière